



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Séance du samedi 24 avril 2021

Les membres du Conseil Communal Consultatif se sont réunis le samedi 24 avril de 9h à 10h30 en visioconférence.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux participants et détaille l'ordre du jour co-construit avec les membres du C.C.C :

- Mise en place d'un budget participatif et rôle des membres du CCC dans ce nouveau dispositif,
- Présentation succincte du budget municipal 2021,
- Partage de réflexions sur les usages du terrain en bord de Deûle et sur la sécurisation des berges,
- Respect du règlement (notamment l'interdiction des chiens) dans les jardins publics, parcs et squares.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Violette Massiet-Zielinski, adjointe au Maire déléguée aux Ecoles, à la Participation et à la Culture, pour présenter le budget participatif.

Mise en place d'un budget participatif et rôle des membres du CCC dans ce nouveau dispositif :

Madame Massiet-Zielinski explique que ce nouveau dispositif a été voté lors du conseil municipal du 14 avril dernier.

Elle explique que la Ville de La Madeleine a de l'expérience en matière de consultation directe des habitants, notamment sur l'organisation de la semaine scolaire, l'aménagement du futur « Cœur de Ville », ou encore dans le cadre d'ateliers urbains (aménagement du parc Botanique, aménagement du futur skate park...).

Dans le mandat en cours, la volonté de la municipalité est de stimuler la participation citoyenne.

Mis en place pour la première fois à La Madeleine, le budget participatif est un dispositif permettant aux habitants de proposer puis de choisir des projets d'intérêt général pour la Ville.

Le montant est, cette année, de 22 155 euros, soit 1 euro par habitant.

Le budget participatif comprend plusieurs phases successives :

- Lancement officiel de la communication sur le budget participatif,
- Dépôt par les habitants des idées/projets,
- Phase d'étude de faisabilité par les services de la Ville,
- Vote des habitants, en ligne sur le site du budget participatif et lors d'une permanence,
- Vote des membres du CCC (hormis les élus qui y siègent),
- Présentation des projets lauréats,
- Réalisation des projets retenus,

Madame Massiet-Zielinski présente la charte du budget participatif (jointe en annexe de ce compte-rendu) qui comprend les principes généraux, les conditions de dépôts des projets, les conditions d'éligibilité des projets, l'étude de faisabilité et l'estimation financière des projets déposés, les modalités de vote pour choisir les projets lauréats.

Sur ce point, Madame Massiet-Zielinski explique que sont autorisés à participer au vote tous les citoyens résidents à La Madeleine. Les personnes mineures de plus de 10 ans peuvent voter en étant accompagnées d'un représentant légal.

Chaque votant choisira trois projets qu'il souhaite voir se concrétiser dans la ville en les classant par ordre de préférence. Les Madeleinois exprimeront leur choix via le site internet du dispositif ou lors de la permanence physique qui sera aussi organisée à la Médiathèque.

Le vote des Madeleinois comptera pour 75% et celui du Conseil Communal Consultatif (CCC) pour 25% dans le choix du résultat final. L'ensemble des membres du CCC (hormis les élus qui y siègent) fera lui-même le choix de trois projets classés de 1 à 3.

Au cours de la phase de vote, les porteurs de projets seront sollicités pour présenter leur projet et apporter des compléments d'informations sur ses caractéristiques. Il sera demandé aux porteurs de projets de venir les exprimer dans le cadre d'une petite vidéo réalisée par le service communication de la Ville.

L'enveloppe consacrée au budget participatif sera affectée à trois projets maximum. Le nombre de projets retenus peut être inférieur à trois selon l'évaluation de leurs coûts lors de l'estimation financière.

Béatrice Auxent demande qui fera l'estimation financière des projets.

Monsieur le Maire répond que la personne qui dépose le projet peut s'essayer à cette estimation mais ce sera au comité d'experts techniques, composé des agents municipaux, de procéder à cette estimation financière en lien avec les services compétents et les marchés publics.

Elle pose également la question : « si des membres du C.C.C déposent des projets, ceux-ci pourront-ils voter ? ». Monsieur le Maire répond que les membres du CCC qui auraient déposé un projet devront s'abstenir au moment du vote.

- Présentation succincte du budget municipal 2021

Madame Céline Le Roy, Adjointe déléguée aux Sports et aux Finances, présente le budget municipal de l'année 2021. Un diaporama est diffusé en même temps (voir en annexe).

Les taux locaux d'imposition sont maintenus. En 2021, la part communale de taxe foncière intégrera celle du Département suite à la réforme fiscale. Ce qui aboutira à un taux de 44,23%. Ce n'est pas une augmentation mais bien l'addition des taux local et départemental.

Les ratios présentés montrent des indicateurs favorables pour la commune. Par exemple, la dette par habitant qui est trois fois inférieure à la moyenne nationale.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire précise que la crise sanitaire a pesé sur le budget municipal l'année dernière et que cette crise pèsera également cette année.

Monsieur le Maire explique que malgré le contexte morose de crise sanitaire, ce budget municipal est un budget positif et volontariste « dans lequel nous poussons les projets », solidaire et fidèle aux engagements pris en 2020. Il précise que le climat fiscal madeleinois fait aussi « bien des envieux », que

la dette est maîtrisée et que les investissements sont planifiés notamment dans le cadre de la transition écologique.

- **Partage de réflexions sur les usages du terrain en bord de Deûle et sur la sécurisation des berges**

Béatrice Auxent qui avait posé cette question en amont du C.C.C explique sa démarche. Lors de l'assemblée générale de Berkem Label, un échange a eu lieu sur l'utilisation du terrain en surplomb des bords de Deûle, en forme de triangle, entre la rue Desquiens et la rue Sainte Hélène, espace où s'est déroulée la guinguette l'année dernière.

Des ateliers ont eu lieu avec les adhérents de l'association et les habitants en lien avec les designers de Lille Métropole capitale mondiale du design. Quatre axes se sont dessinés à l'occasion de ces échanges : Cet espace est un lieu de passage, un lieu de renature, un lieu festif et un lieu de vision/de vue.

« C'est un lieu de promenades tranquilles, apprécié des familles, ce qui est intéressant c'est d'ouvrir la réflexion sur l'usage de ce lieu », indique Madame Auxent.

Monsieur le Maire précise que c'est « un lieu précieux pour ce qu'il permet et ce qu'il offre ».

Il est convenu de lui conserver sa modularité, ce lieu ayant vocation à s'adapter à plusieurs usages : « Il est important de ne pas figer le site ».

La Ville y a installé un city stade, un boulo-drome. Elle y organise également des événements festifs comme la guinguette qui a été expérimentée l'année dernière et qui a attiré un public qui, à cette occasion, a peut-être découvert les bords de Deûle.

Suite aux nuisances sonores constatées l'année dernière, le niveau d'exigence a été renforcé dans le cahier des charges relatif à cet événement qui est reconduit cette année.

Par ailleurs, la Métropole Européenne de Lille a entrepris une réflexion « Bords de Deûle d'ici à 2040 ». Cette démarche a notamment pour objectif de recueillir les idées des habitants pour imaginer l'avenir des Bords de Deûle qui s'étendent de l'extrémité nord du parc de la Citadelle à Lille jusqu'à l'entrée de Wambrechies, sur les communes de La Madeleine, Saint-André-Lez-Lille et Marquette-Lez-Lille.

La Deûle est désormais considérée comme un atout majeur du développement durable du territoire métropolitain.

Monsieur le Maire propose qu'un prochain Conseil Communal Consultatif aborde spécifiquement ce sujet.

Monsieur Lavieville indique qu'une partie du linéaire madeleinois des bords de Deûle est assez étroit. Il remarque que les usagers empruntent davantage cet axe de promenade. Des accidents ont été constatés notamment à cause de l'existence d'ornières.

Monsieur le Maire explique que concernant la sécurisation des berges, un courrier a été adressé à la M.E.L, compétente pour l'entretien des berges. En parallèle, le service urbanisme a relancé les services intéressés.

La question du traitement de la sécurité le long des berges sera aussi abordée dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre qui a récemment été notifié.

La Ville a fait part par écrit à la M.E.L de la nécessité de sécuriser par des barrières le linéaire situé entre les rues Desquiens et Salengro et entre les rues Pérenchies et Sainte Hélène. La Ville a zoomé sur ces deux tronçons qui sont étroits et qui sont le plus connectés à la ville habitée.

A ce jour, la MEL a fait savoir que ces tronçons seront réhabilités à l'occasion de l'eurovélo 5 qui est un itinéraire vélo à l'échelle européenne.

Pour ce qui est de l'éclairage, il s'agit d'une compétence de la Ville. Monsieur le Maire fait d'ailleurs remarquer que « le seul linéaire éclairé sur les bords de Deûle est le tronçon madeleinois ». Su des dysfonctionnements sont parfois constatés, c'est en lien avec des actes de vandalisme.

Monsieur Lavieville propose de renforcer la signalétique pour favoriser la cohabitation entre les différents usagers. Monsieur le Maire rappelle que c'est la M.E.L qui est compétente en matière de signalétique.

Malgré cela, la Ville a entrepris de réaliser et d'installer des panneaux de communication à chaque extrémité du linéaire madeleinois, ces panneaux ont vocation à rappeler les règles de bonne cohabitation entre tous les utilisateurs sous le titre : « Partageons les bords de Deûle ». La M.E.L devra compléter cette signalétique.

- **Respect du règlement (notamment l'interdiction des chiens) dans les jardins publics, parcs et squares :**

Monsieur Lavieville, en amont du C.C.C, avait proposé d'aborder ce sujet. En effet, il explique qu'il a pu être le témoin de quelques altercations entre habitants dans les jardins publics, notamment au parc Botanique. Il pose la question : « Comment se passe la surveillance des parcs ? »

Monsieur le Maire rappelle que trois parcs à chiens existent sur La Madeleine. Ils sont situés rue du Parc, Parc de Lattre de Tassigny près de la piscine et près du Parc Botanique.

Les propriétaires de chiens ont la liberté de lâcher leurs chiens, sous leur responsabilité, dans ces espaces réservés spécifiquement aux animaux à quatre pattes.

Les chiens sont interdits dans les jardins, squares et parcs publics. Un arrêté municipal pose d'ailleurs les choses et stipule : « Il est interdit de laisser circuler les chiens et autres animaux, même tenus en laisse, exception faite des animaux guides d'aveugles ou d'assistance conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et citoyenneté des personnes handicapées... »

Sur la question de la surveillance dans les parcs et jardins, la Ville ne peut évidemment pas missionner un agent de la police municipale pour surveiller en permanence ces espaces.

Monsieur le Maire indique que si des comportements dangereux sont constatés, il ne faut pas hésiter à le signaler à la Police Municipale qui interviendra sur place. Le système de vidéo-surveillance peut également aider au respect des règles dans les parcs et jardins publics.

La réunion se termine à 10h30. Monsieur le Maire indique qu'une prochaine réunion du Conseil Communal Consultatif se tiendra en septembre.